

## COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

**DATE DE CONVOCATION** 23/02/2021 L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix huit heures trente.  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZERE

**DATE D’AFFICHAGE**  
23/02/2021

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS : 23**

**EN EXERCICE : 23**

**PRESENTS : 21**

**PROCURATIONS : 01**

**VOTANTS : 22**

Etaient présents : M. Mme LAGAÛZERE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique – MOHAND O AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – SICARD Christine – CAMBE Thierry – BAGES LIMOGE Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – MACHEFE Thomas – BROUILLON Monique – POLONI Pascal

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme COUZIGOU Laurent – ALLARD Aurélie

Absents : M. Mme

Procuration : M. COUZIGOU Laurent procuration à M. CAMBE Thierry

Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance

**014/2021**

**OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

**ADHESION A LA CONVENTION D’AIDE A L’ORGANISATION, EXPERTISE RH ET ACCOMPAGNEMENT A LA NOMINATION STAGIAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOT ET GARONNE**

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne, au-delà du champ d’intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service des collectivités territoriales des prestations facultatives.

En particulier, l’article 25 de ladite loi permet aux Centres de Gestion d’assurer toute tâche administrative à la demande des collectivités.

En termes d’aide à l’organisation, le Centre de gestion procède à une analyse du besoin en matière de Ressources Humaines et élabore une proposition d’intervention visant à rappeler notamment le contexte, les objectifs et la démarche de cette intervention. Cette proposition comporte un planning prévisionnel et une estimation financière.

En termes d’Expertise RH, le Centre de gestion accompagne les collectivités qui ont besoin de recourir à une prestation juridique statutaire sur des dossiers RH complexes. Il fournit une aide en matière de statut du personnel, de contentieux, d’évolution des carrières, de rémunération.

En termes d’accompagnement à la stagialrisation, le Centre de gestion aide la collectivité au moment de la nomination de ses agents, notamment en lui apportant des outils clés en main et en procédant à la reprise de services antérieurs, permettant ainsi la détermination du classement des agents.

AR PREFECTURE

047-214702334-20210301-014\_2021  
Reçu le 02/03/2021

Monsieur le Maire, précise que pour adhérer à cette prestation, la signature d'une convention est nécessaire. Les tarifs de cette prestation sont annexés à la convention.  
Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Autorise

Le Maire, ou son représentant à faire appel en tant que de besoin au Service Public d'Emploi Temporaire et à signer la convention de mise à disposition.

**Le Maire :**

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (02/03/2021) au siège de la collectivité ;

. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (02/03/2021) et de sa réception par le représentant de l'état.

**Publié le 02 mars 2021.**

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 02 mars 2021

Le Maire,

Gilles LAGAUZERE

